

FORMATION

* Programme et coûts à titre indicatif

Auto-Réhabilitation Accompagnée : Les fondamentaux

DATES DE FORMATION :

A définir

OBJECTIFS professionnels

- Disposer des connaissances nécessaires pour intégrer l'accompagnement à l'auto-réhabilitation dans son activité professionnelle.

OBJECTIFS pédagogiques

- Connaître la pluralité des modèles d'accompagnement et leurs enjeux.
- Adapter l'accompagnement au profil du maître d'ouvrage
- Sécuriser sa pratique d'accompagnement sur le plan réglementaire, contractuel et assurantiel
- Construire un modèle de pratique adapté à son activité

CONTEXTE

26% des rénovations de maisons individuelles sont réalisées par les particuliers sans aide de professionnels (*source : enquête TREM-ONRE 2021 ADEME*). Dans un contexte où la rénovation énergétique est devenue une priorité nationale, l'auto-réhabilitation accompagnée (ARA) émerge comme une réponse adaptée aux enjeux qualitatifs, économiques, écologiques et sociaux. Elle permet aux particuliers qui n'ont pas les moyens financiers ou qui souhaitent s'impliquer activement dans la réhabilitation de leur logement de bénéficier d'un accompagnement par des professionnel·les. Soutenue par des dispositifs financiers comme ceux de l'ANAH et d'autres structures institutionnelles et territoriales, l'ARA se développe comme un marché de niche porteur et comme une possibilité de reconversion ou d'évolution de carrière dans le secteur du bâtiment.

RESUME

L'objectif est de permettre aux professionnel·les du bâtiment – architectes, artisan·e·s, constructeur·trice·s, MAR... – d'acquérir une compréhension fine de la diversité des modèles d'accompagnement à l'auto-réhabilitation. Il s'agit d'adapter son intervention aux profils et besoins spécifiques des maîtres d'ouvrage, tout en sécurisant sa pratique à travers la maîtrise des dimensions réglementaires, contractuelles et assurantielles, afin de construire un modèle d'accompagnement pertinent et cohérent avec son activité.

Formation en présentiel :

A définir en Lorraine et Champagne Ardenne

Salles et ateliers accessibles aux PMR.

INTERVENANTE

Maurine KOEBERLE | Envirobat Grand Est-ARCAD LQE, Ex-artisane ayant pratiqué l'ARA et architecte de formation.

Public

Professionnel·les du bâtiment : Architectes, artisan·e·s, constructeur·trice·s, MAR, conseiller·ères habitats, associations ...

Pré-requis

Avoir une expérience en réhabilitation

Durée

2 journées de 7 heures, soit 14 heures
De 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Modalités de suivi et d'appréciation

Emargement par demi-journée. Attestations de présence et de fin de formation. Validation des acquis par QCM.

Date limite d'inscription—Contact

Chrystèle BORDEAU DJAROUN
03-83-31-09-88

formations@envirobatgrandest.fr

Auto-réhabilitation Accompagnée

JOUR 1

- Introduction : Qu'est-ce que l'auto-réhabilitation accompagnée (ARA) et pourquoi en proposer ?
- Les modèles de pratique : Identifier différents modèles de pratiques et différents acteur-trices de l'ARA. (Architectes, artisan·e-s, constructeur·trice-s, MAR,...)
- Le contexte d'accompagnement : définir l'accompagnement à réaliser en fonction du profil et des besoins de la maîtrise d'ouvrage.

JOUR 2

- Le cadre : Comprendre le contexte réglementaire, assurantiel, contractuel, et les différents niveaux de responsabilités en fonction des acteur-trices du projet de réhabilitation. Appréhender les outils d'accompagnement existants.
- L'organisation d'un programme d'accompagnement : coordonner et transmettre dans une posture pédagogique. Définir les clefs de réussite de son accompagnement.

PEDAGOGIE

2 journées avec apports théoriques sous format d'exposés et d'ateliers participatifs, d'études de cas et mise en pratique appliqué sur votre activité.

Note de satisfaction des sessions précédentes

Première session le 8 juillet 2025

Organisme de formation

Envirobat Grand Est – ARCAD LQE –
62 rue de Metz – 54 000 Nancy

"déclaration d'activité enregistrée
sous le numéro 44540438754 auprès
du préfet de région GRAND EST"

Siret 50059848700014 – APE : 94 99Z
- Association loi du 1er juillet 1901

Coût de la formation

Prise en charge possible auprès de
vos OPCO selon critères.

COÛT TVA 20%	HT	TTC
Pédagogique	750,00 €	900,00€
Annexe:	0 €	0 €
Global	750,00€	900,00€

L'hébergement et les repas ne sont
pas compris, et sont à la charge de
chaque participant·e.

Le midi des repas en commun vous
seront proposés

Contact, informations et référent PSH :

Chrystèle BORDEAU DJAROUN

03-83-31-09-88

formations@envirobatgrandest.fr

www.envirobatgrandest.fr